

CAP B

Commission Administrative Paritaire des agents de catégorie B

du 25 juin 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les représentants des employeurs,

En ces journées de canicules, **FO défense** a une pensée particulière pour tous les agents du MINARM qui travaillent dans des conditions particulièrement pénibles et où les possibilités d'adaptation sont quasi inexistantes comme dans la restauration par exemple.

L'ordre du jour de cette CAP vient corroborer les éléments présentés lors de l'instance d'avril sur le bilan des dossiers des CAP en 2025 et lors de la FS ministérielle.

Le constat est sans appel : le MINARM est confronté à une recrudescence de dossiers disciplinaires en lien avec du harcèlement sexuel, des violences sexuelles et sexistes et des discriminations (HVS-D).

Pour **FO défense**, il est urgent que ce ministère prenne à bras le corps cette problématique.

L'autre point de l'ordre du jour qui interpelle **FO défense** concerne les dossiers de report ou de non titularisation.

Sans revenir sur les modalités d'affectations concours que **FO Défense** continue de dénoncer avec force, il apparaît que certaines fiches de poste proposées relèvent plus du niveau I que du niveau 2, chaque employeur recherchant la perle rare pour pallier au manque d'attractivité ou au sous-effectif.

Outre le parrainage local mis en œuvre, les Formations d'Adaptation à l'Emploi qui existaient naguère et qui avaient fait leur preuve ont été réduites à une portion congrue sans doute pour des raisons purement économiques. Comment s'imprégner des valeurs et du fonctionnement du ministère en quelques jours ? Le MINARM est un ministère atypique dont l'organisation et les contraintes méritent une formation plus approfondie et spécifique. Sans doute que les programmes et la durée des Formations d'Adaptation à l'Emploi devraient être adaptés aux enjeux actuels.

Plutôt que d'attendre le profil parfait dès le premier jour, misons sur le potentiel. La perle rare ne se recrute pas, elle se forme !

Pour **FO Défense**, il est temps que les grands discours pompeux sur l'attractivité du MINARM laissent place à des mesures concrètes et parmi celles-ci, figure l'augmentation du point d'indice.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.

Paris, le 25 juin 2026